



**DU MINERVOIS
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers**

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

Délibération n° : 2025.09.11/126

Objet : **Demande de subvention / Conseil Départemental de l'Hérault = Plan Pauvreté - Places prévention en EAJE – Année 2026**

- VU** la stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté ;
VU la signature d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi entre l'État et le Département de l'Hérault ;
VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence Petite Enfance ;
VU la délibération n° 2025.06.12 du 12 Juin 2025 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter les subventions en fonctionnement pour les projets et actions de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;
VU la délibération n° 2025.06.12 du 12 Juin 2025 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que le Département de l'Hérault souhaite développer un réseau de crèches permettant d'accueillir en priorité les enfants vivant dans un contexte de précarité économique et/ou sociale ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de rendre les modes d'accueil plus accessibles aux familles en situation de vulnérabilité/précarité et de renforcer l'appui à la parentalité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de favoriser la mixité sociale au sein des établissements d'accueil ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental de l'Hérault s'est engagé auprès des services de l'État à réserver des places au sein d'EAJE pour un public orienté par les services territoriaux de PMI et qu'en contrepartie l'EAJE recevra un soutien financier à hauteur de 6 000,00€ / place / an ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Septembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 05 Septembre 2025, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au siège social à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Sylvie MIQUEL ; Catherine SONZOGNI

Avant donné pouvoir :

Étaient absents : Jean Pierre BARTHES ; Michel CARQUET ; Luc LOUIS ; Thérèse SALAVIN

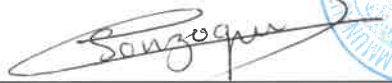
A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **S'inscrit** auprès du Département de l'Hérault dans le cadre du Plan pauvreté en proposant 1 place de prévention dans chaque crèche de la collectivité, soit 3 places : 1 place à la crèche La Carousette, 1 place à la crèche Les Coccinelles et 1 place à la crèche Les Lutins ;
- **Sollicite** auprès du Département de l'Hérault une aide de 6 000,00€ / place / an soit 18 000,00€ pour l'ensemble de la collectivité pour l'année 2026 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention proposée par le Département de l'Hérault dans le cadre du Plan Pauvreté ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI



Le Président
Patrick CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr